FRC 47.16923.1
-dupl
Case
FRC
27916

SOCIÉTÉ

DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ;

ADRESSE

A LA SOCIÉTÉ

DES AMIS DE LA LIBERTÉ

ET DE L'ÉGALITÉ,

Séante aux ci-devant Jacobins St.-Honoré, à Paris.

SOCIÉTÉ

DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ.

ADRESSE

A LA SOCIÉTÉ

DES AMIS DE LA LIBERTÉ

ET DE L'ÉGALITÉ,

Séante aux ci-devant Jacobins St.-Honoré, à Paris.

FRÈRES ET AMIS,

LES hommes du 14 juillet & du 10 août viennent vous parler avec la confiance qui vous

THE NEWBERRY LIBRARY

eſt due, & avec la franchiſe qui caractériſe de vrais républicains.

Louis a été traduit à la barre de la convention nationale ; ſa défenſe a été entendue ; l'acte déclaratif de ſes crimes eſt reſté dans toute ſa force, & il vit encore !

Il vit ! & ſes complices ſe rallient ; & les plans de contre-révolution qu'il avoit médités s'exécutent ; & déjà il ſe repaît de l'eſpoir de s'enivrer de nouveau du ſang des François !

Il eſt temps que les patriotes développent toute leur énergie ; il eſt temps qu'ils ſe ſerrent, & renouvellent le ſerment de ſauver la patrie. Le feu de la guerre civile eſt prêt à tout embraſer.

Il faut mettre à nud ces libelliſtes à gages, chargés de corrompre l'eſprit public ;

Il faut déchirer le voile, & faire connoître ces hommes déſignés par Sainte-Foi, qui, en 1792, faiſoient les miniſtres, & étoient à la dévotion du tyran.

Ces ſcélérats, qui trahiſſoient les patriotes, ſont néceſſairement ceux qui reçoivent l'or de l'Eſpagne, de l'Angleterre, de l'Italie, de la Sardaigne, de la Pruſſe & de l'Allemagne, pour mettre la république en combuſtion.

Ce ſont eux néceſſairement qui ont pris les meſures les plus sûres pour tromper une partie de la convention.

Ils font ſans ceſſe parler de ſang, & ils ont été d'accord avec le tyran, pour faire couler celui de deux-cents mille citoyens.

Ils ont calomnié & fait calomnier Paris pour diſtraire de leurs forfaits ; & ils font invoquer les effets de leurs calomnies comme des conſidérations politiques qui doivent déterminer à laiſſer le glaive de la loi ſuſpendu, parce qu'ils craignent de ſuivre de près le tyran ſur l'échafaud.

Légiſlateurs ! qui êtes dans le ſein de cette ſociété, les vainqueurs de la baſtille, les hommes du 10 août vous en conjurent, réſiſtez de toutes

vos forces à l'appel au peuple, l'idée ne peut en avoir été inſpirée que par la puſillanimité, la haîne de la révolution, ou la complicité.

Quelque puiſſante que ſoit la maſſe dont l'opinion ſera contraire, reſtez fidèles aux vrais principes; n'ayez point à vous reprocher d'avoir compromis le ſalut public.

La minorité de l'aſſemblée légiſlative vit, comme vous, des orages terribles ſe former, la corruption tenter ſes ravages, un grand nombre d'adminiſtrations ſe déclarer contre la liberté; elle ſe vit, pendant une année entière, accablée ſous le poids des calomnies; elle ne perdit pas courage; elle triompha, & le cachet de l'infamie fut imprimé ſur le front de tous ceux qui avoient trahi l'intérêt national.

Le peuple eſt juſte; ..... il eſt là: on ne le ſéduit point avec l'or des brigands couronnés: on ne le ſéduit pas par les raiſonnemens d'une perfide politique: il demande à grands cris la tête du tyran; qu'elle tombe, que ſes

complices le ſuivent de près à l'échafaud, & la France eſt ſauvée.

Suivent les ſignatures.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT.

CITOYENS,

Les ſentimens que vous venez d'exprimer ſont dignes de vous & de nous. Oui, citoyens, la liberté eſt attaquée ; mais raſſurez-vous, elle ne l'eſt que par de vils eſclaves, que la préſence d'un ſeul homme libre fera trembler. Vainqueurs de la baſtille, républicains du 14 juillet & du 10 août ! veillez ſans ceſſe ; ſoyez calmes comme nous, la tête du tyran tombera, & la cauſe du peuple triomphera.

837

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL.

La société a arrêté, dans sa séance du 13 janvier 1793, l'impression & l'envoi de l'Adresse ci-jointe, aux sociétés avec qui elle fraterniſe.

MONESTIER, député, *préſident.*

DESFIEUX, *vice-préſident.*

BOURDON, député; CHALLES, député; DROUET, député; LAFAYE; MITTIÉ fils; AUVREST, *ſecrétaires.*

Pour copie conforme, F. DESFIEUX, *vice-préſident.*

De l'Imprimerie de L. POTIER DE LILLE, rue Favart, n°. 5. 1793.